

Luxembourg, le 20 juin 2018

**Objet : Projet de règlement grand-ducal déterminant les aides en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures fluviales. (5016ZLY)**

*Saisine : Ministre du Développement durable et des Infrastructures  
(6 mars 2018)*

<b>AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</b>
---------------------------------------

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de déterminer les bénéficiaires d'aides pour le transport par voies navigables, et de définir les modalités d'attribution ainsi que les montants afférents. Ces aides visent aussi bien la promotion du secteur que le développement des infrastructures fluviales.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques particulières à formuler et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs du projet de règlement grand-ducal sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

ZLY/DJI